

CONSEILS DE NETTOYAGE AVANT DE QUITTER SON LOGEMENT

Vous avez donné votre préavis de départ.

Une visite conseil a été programmée avec un chargé de secteur avant votre départ. Dans le cadre de celle-ci, vous trouverez ci-dessous des conseils de nettoyage.

A défaut d'un logement rendu propre et en état, Hamaris est en droit de vous facturer le nettoyage (à titre indicatif : 150 € à 175 € pour un T3/T4).

Vous devez également rendre le même nombre de clés et/ou badges reçus à l'entrée dans le logement.

LES POINTS A VERIFIER

Les menuiseries		
Portes, fenêtres et volets	Dépoussiérer et dégraisser. Pas de trace sur les montants, les gonds et tringles des volets roulants électriques.	<input type="checkbox"/>
Ventilation	Dépoussiérer et dégraisser les grilles.	<input type="checkbox"/>
Vitres	Dépoussiérer et dégraisser. Pas de trace.	<input type="checkbox"/>
Boîte aux lettres	Vider et nettoyer.	<input type="checkbox"/>

L'électricité		
	Remplacer les interrupteurs, prises de courant et fusibles absents ou abîmés. Dégraisser et dépoussiérer.	<input type="checkbox"/>
	Tous les points lumineux doivent être équipés d'une douille plastique après démontage des lustres et appliques.	<input type="checkbox"/>
Si le logement vous a été fourni avec des ampoules, vous devez le rendre avec le même nombre.		

Les sols et escaliers		
	Ils doivent être balayés et lavés. Les joints doivent être propres, et les plinthes dépoussiérées et sans trace.	<input type="checkbox"/>

La salle de bains - WC

Baignoire et lavabo	Ne doit avoir ni tâche, ni trace de calcaire. Les joints doivent être propres. La grille d'évacuation d'eau ne doit avoir ni déchet, ni trace.	<input type="checkbox"/>
Robinetterie et tuyauterie	La robinetterie doit être propre et brillante, et la tuyauterie dépoussiérée et lessivée.	<input type="checkbox"/>
Grille de ventilation	Elle doit être nettoyée.	<input type="checkbox"/>
WC	La cuvette doit être nettoyée, propre, sans calcaire et l'abat-tant enlevé.	<input type="checkbox"/>

La cuisine

Evier et robinetterie	La faïence, l'inox et la robinetterie doivent être brillants, propres et sans tache. Le meuble sous évier doit être nettoyé à l'intérieur et à l'extérieur.	<input type="checkbox"/>
Grille de ventilation	Elle doit être dépoussiérée et dégraissée.	<input type="checkbox"/>

Le chauffage

Radiateurs et tuyaux	Ils doivent être dépoussiérés et dégraissés, devant et derrière.	<input type="checkbox"/>
Chaudière et tuyauterie	Elles doivent être dépoussiérées et dégraissées.	<input type="checkbox"/>

Les locaux annexes

Cave, grenier, cellier, rangements et balcon	Ils doivent être vides, balayés et lavés.	<input type="checkbox"/>
Garage / parking	Ils doivent être vides, balayés et les tâches d'huile doivent être nettoyées.	<input type="checkbox"/>

Terrasse - jardin (maison)

	La pelouse doit être tondue, les haies et arbustes taillés, les allées désherbées.	<input type="checkbox"/>
	Les gouttières doivent être nettoyées et la terrasse démoussée.	<input type="checkbox"/>

Pour les locataires concernés, le certificat de ramonage de l'année en cours sera demandé.